

EXEMPLAIRE D'ARCHIVES

FILE COPY

A retourner/Return to Distribution C.III

DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/10512
17 janvier 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport du Secrétaire général sur la mission de bons offices dont a été chargé son Représentant spécial pour les problèmes humanitaires aux termes de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité

1. Le 21 décembre 1971, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 307 (1971) dans laquelle il

"3. Demande à tous les intéressés de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde des vies humaines et le respect des Conventions de Genève de 1949 et d'appliquer pleinement les dispositions de ces instruments concernant la protection des blessés et des malades, des prisonniers de guerre et de la population civile;

4. Demande à la communauté internationale de prêter son assistance pour soulager les souffrances des réfugiés et leur permettre de retrouver des conditions de vie normales et de rentrer en toute sécurité et dignité dans leurs foyers, et de coopérer pleinement avec le Secrétaire général à cet effet;

5. Autorise le Secrétaire général à désigner, si besoin est, un représentant spécial chargé de prêter ses bons offices pour résoudre les problèmes humanitaires."

2. Comme il l'indique dans son rapport du 25 décembre 1971 (S/10473), compte tenu de l'évolution de la situation dans le sous-continent et après avoir procédé à des consultations avec son successeur au poste de Secrétaire général, le Secrétaire général a décidé, le 23 décembre, de désigner comme son représentant spécial M. Vittorio Winspeare-Guicciardi, Secrétaire général adjoint, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève. Le Secrétaire général a fait part de cette décision aux représentants permanents de l'Inde et du Pakistan dans la soirée du 23 décembre et a demandé l'agrément et la coopération des gouvernements de ces pays à la mission du Représentant spécial. Le représentant permanent du Pakistan a par la suite notifié l'agrément de son gouvernement à la mission de M. Winspeare et le représentant permanent de l'Inde a fait savoir au Secrétaire général que le Gouvernement indien préterait sa coopération au Représentant spécial dans les limites de ses possibilités juridiques et pratiques.

3. Le mandat de la mission du Représentant spécial découlait des paragraphes pertinents de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité, dans le contexte de la résolution dans son ensemble. Peu avant la décision du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le 6 décembre 1971, avait adopté à l'unanimité la résolution 2790 (XXVI) dans laquelle elle approuvait la désignation par le Secrétaire général du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés comme centre de coordination de l'assistance fournie aux réfugiés du Pakistan oriental en Inde par les organismes des Nations Unies et par leur intermédiaire, ainsi que l'initiative prise par le Secrétaire général de créer l'Opération de secours des Nations Unies au Pakistan oriental. L'Assemblée avait également prié "le Secrétaire général et le Haut Commissaire de poursuivre leurs efforts de coordination de l'assistance internationale et de s'assurer qu'il en est fait la meilleure utilisation possible afin d'alléger les souffrances des réfugiés se trouvant en Inde et de la population du Pakistan oriental". En désignant son Représentant spécial, le Secrétaire général a donc attiré l'attention sur les responsabilités que continuaient d'assumer en matière de secours et de relèvement l'Opération de secours des Nations Unies et le Haut Commissariat pour les réfugiés comme centre de l'assistance fournie aux réfugiés en Inde. Le Représentant spécial, avait-il ajouté, serait appelé à traiter directement avec les gouvernements et les autorités intéressés et à s'efforcer ainsi de donner le maximum d'efficacité aux préoccupations particulières exprimées par le Conseil de sécurité dans sa résolution et, dans l'accomplissement de cette tâche, il devrait de toute évidence rester en liaison étroite avec la Croix-Rouge internationale.

4. Enfin, le Secrétaire général a demandé que, dès sa désignation, le Représentant spécial commence sa mission avec le minimum de retard.

* * *

5. Au cours du week-end de Noël, le Représentant spécial s'est entretenu à Genève avec le Président du Comité international de la Croix -Rouge, M. Naville, et avec M. Enrico Bignami, qui a été nommé le 23 décembre commissaire pour le CICR chargé des activités de la Croix-Rouge dans le sous-continent. Il s'est également entretenu avec le Haut Commissaire pour les réfugiés et avec le représentant permanent du Pakistan à Genève et, en l'absence de l'Ambassadeur, avec le Chargé d'affaires de la mission indienne.

6. Le représentant permanent du Pakistan, l'ambassadeur Niaz Naik, a attiré l'attention du Représentant spécial sur le texte de deux lettres adressées dans les deux cas au Président du Comité international de la Croix-Rouge et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général a communiqué le texte de ces lettres au Représentant spécial ainsi qu'au représentant permanent de l'Inde en demandant que le Gouvernement indien prenne toutes les mesures possibles pour assurer la sécurité des personnes et des groupes intéressés. Dans la première de ces lettres, datée du 25 décembre 1971, le Gouvernement pakistanais disait que

/...

selon les représentants de la presse étrangère au Pakistan oriental, les villes de Mohammadpur et Mirpur, dont les habitants sont en grande partie les non-Bengalis du Pakistan oriental, avaient été investies et assiégées par le Mukti Bahini avec l'aide de l'armée indienne. On empêchait nourriture et médicaments d'entrer dans ces villes et toutes les tentatives de la Croix-Rouge pour fournir les secours et l'aide nécessaires étaient demeurées vaines jusque-là. De ce fait, un certain nombre de personnes étaient déjà mortes et toute la population de ces deux villes, y compris les femmes et les enfants, risquait d'être exterminée ou de mourir de faim et de maladie, à moins que l'on ne prît des mesures immédiates pour lever ce blocus. La deuxième lettre, datée du 27 décembre, qui citait un message reçu du Secrétaire aux affaires étrangères du Pakistan, attirait l'attention sur la grave situation qui régnait, du point de vue humanitaire, au Pakistan oriental. Selon une émission de radio-Dacca, le Gouverneur du Pakistan oriental, M. A. M. Malik, ses ministres, un certain nombre de fonctionnaires civils et de notables, dont le Vice-Chancelier de l'Université de Dacca, ont été remis aux autorités du "Bangla Desh" par le Commandement militaire indien. La lettre disait que les autorités militaires indiennes avaient précédemment transféré ces personnes de l'Hôtel intercontinental, zone neutre, au cantonnement militaire de Dacca et que le dernier rapport reçu de Dacca était ainsi extrêmement alarmant du fait que la vie, l'honneur et la sécurité de ces personnes étaient sérieusement en danger aux mains d'éléments désordonnés, armés et lâchés dans Dacca, qui tuaient aveuglément quiconque était loyal au Pakistan. La lettre rappelait que le Commandement militaire indien avait récemment déclaré publiquement qu'il incombat pleinement à toutes les forces, y compris donc à celles du soi-disant "Bangla Desh", d'assurer la sécurité des vies humaines et en particulier de celle du groupe de personnes mentionnées plus haut. Le Gouvernement du Pakistan considérait donc qu'il incombat pleinement au Gouvernement indien d'assurer la sécurité de ces personnes. En conclusion, cette lettre attirait l'attention sur les Conventions de Genève de 1949 et demandait du secours pour assurer le rapatriement rapide des fonctionnaires en question.

* * *

7. M. Winspeare a décidé de se rendre tout d'abord à Delhi afin d'y conclure les arrangements nécessaires pour son voyage à Dacca. Il se proposait d'aller à Islamabad après s'être rendu à Dacca. Parti le 27 décembre, il est arrivé à Delhi le matin suivant. Il était accompagné de M. Erik Jensen, chef de cabinet du Directeur général qui a accompagné le Représentant spécial durant tout son voyage. Après son arrivée en Inde et au cours des trois jours suivants, M. Winspeare s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement indien : le Ministre des affaires étrangères, M. Swaran Singh, le Secrétaire aux affaires étrangères, M. T. N. Kaul, le Secrétaire principal auprès du Premier Ministre, M. P. N. Haksar et M. D. P. Dhar en sa qualité d'envoyé spécial de l'Inde au "Bangla Desh". M. Winspeare s'est également entretenu avec l'Ambassadeur de Suisse (la Suisse jouant

/...

le rôle de puissance chargée de protéger les intérêts du Pakistan en Inde) et avec des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies à Delhi, y compris des représentants du Haut Commissariat pour les réfugiés, comme centre de l'assistance, du FISE et d'autres organisations.

8. Au cours de ses premiers entretiens, auxquels on a conservé un caractère d'approche, M. Winspeare a souligné que son rôle en tant que Représentant spécial, désigné conformément à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité, consistait à offrir les services de sa mission de bons offices aux gouvernements et aux autres autorités intéressées. C'est aux parties intéressées qu'il appartenait de décider de la manière de tirer au mieux parti de ce dispositif.

9. Ces entretiens ont permis de mettre clairement en lumière les origines de la situation actuelle, vue de Delhi, et d'entrevoir la nature des problèmes que le Gouvernement indien estimait être du ressort de la mission. Comme l'indiquait dès le début sa réponse officielle à la proposition du Secrétaire général de nommer un représentant spécial, le Gouvernement indien était prêt à aider la mission dans les limites de ses possibilités juridiques et pratiques, mais il définissait les limites de cette assistance en affirmant avec insistance que l'Inde n'était et ne devait être considérée ni une "puissance occupante" ni une "puissance protectrice" au Bangla Desh. Les troupes indiennes demeuraient là où elles se trouvaient sur l'invitation des autorités de Dacca et y demeurerait tant que leur présence serait requise. Le Gouvernement indien avait reconnu le Bangla Desh comme Etat souverain indépendant. Le Gouvernement indien ne se permettait par conséquent pas de parler au nom des autorités de Dacca, pas plus qu'il ne pouvait assumer leurs responsabilités ou présumer de leurs décisions; pour ce qui était des problèmes de caractère humanitaire qui se posaient dans la région, le Gouvernement du Bangla Desh était la seule autorité à laquelle il fallait s'adresser.

10. Etant donné cette position, et le Secrétaire général l'ayant autorisé à procéder à titre spécial à des consultations avec toute autorité compétente pour traiter de la situation à Dacca, M. Winspeare a pris les dispositions pratiques et conclu les arrangements nécessaires à la poursuite de son voyage par l'intermédiaire du représentant des autorités de Dacca à Delhi. M. Winspeare s'est rendu par avion à Dacca, via Calcutta, le 31 décembre, à bord d'un appareil des Nations Unies spécialement mis à sa disposition pour la mission.

11. Au cours de ses entretiens avec les autorités de Dacca, M. Winspeare a pris soin de souligner le caractère humanitaire de sa mission et d'indiquer explicitement qu'en aucun cas on ne saurait considérer soit la mission elle-même, soit ses entretiens avec les autorités, comme pouvant être un prélude à une reconnaissance politique par l'Organisation des Nations Unies, les questions de cet ordre relevant exclusivement de la compétence des Etats Membres agissant conformément à la Charte, par l'intermédiaire des organes appropriés de l'ONU. Ce point a été bien compris.

/...

12. Le soir de son arrivée à Dacca, M. Winspeare s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères, M. Abdus Samad. Il s'est également entretenu avec le Secrétaire aux affaires étrangères, M. F. M. A. Fateh et avec le Ministre des secours et du relèvement, M. A. H. M. Quamaruzzaman, et les proches conseillers du Ministre. En outre, il a tenu des réunions prolongées avec le personnel de l'ONU appartenant à l'Opération de secours des Nations Unies à Dacca, les représentants du FISE et le Haut Commissaire aux réfugiés, ainsi qu'avec les principaux délégués de la Croix-Rouge (M. Laurent Marti du CICR et M. Sven Lampell de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge).

13. Ces réunions à Dacca ont fait apparaître divers points en ce qui concerne les questions relevant du mandat défini par la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité et à propos des lettres envoyées par le Gouvernement pakistanaise.

14. A propos des minorités de non-Bengalis, en particulier des habitants de Mohammadpur et Mirpur, on a fait observer que malgré les vendettas personnelles et les actes criminels isolés qui pouvaient encore se produire, la situation redevenait rapidement normale. Personne n'a tenté de nier les événements tragiques qui s'étaient déroulés au cours des quelques derniers mois mais les autorités de Dacca ont affirmé que sous leurs auspices, Mohammadpur et Mirpur étaient alimentées en eau et en électricité et que des distributions de nourriture étaient effectuées. Pour prouver qu'il n'y avait rien à cacher, les autorités ont décidé d'inviter la Croix-Rouge internationale à se rendre dans les zones intéressées et à faire rapport sur la situation, et le jour suivant, elles distribuaient à la presse un communiqué officiel en ce sens. Le gouvernement exprimait l'espoir que les non-Bengalis (composés des Biharis et d'autres groupes principalement de langue ourdou) seraient intégrés comme citoyens à part entière à la société non raciale et séculière que l'on prévoyait de créer.

15. Ayant reçu l'assurance qu'il était libre de se rendre compte par lui-même de la situation, M. Winspeare, accompagné uniquement de M. Jensen, s'est rendu dans une automobile des Nations Unies à Mohammadpur et dans les agglomérations constituant Mirpur, sans escorte et, dans un cas, sans avertir au préalable. Il a pu constater que la situation au moment de sa visite était tolérable, que l'approvisionnement en eau et en électricité était assuré et qu'il était procédé à des distributions d'aliments. Il était visible que les vérifications de protection effectuées par les quelques militaires postés en des points de contrôle le long de la route ne visaient pas à contrôler les mouvements de sortie mais à empêcher des indésirables d'entrer dans les enclaves non bengalaises; il reste toutefois que les habitants de ces zones n'envisageaient pas sans inquiétude l'idée de partir. Etant donné que pour la majorité, ils travaillaient précédemment comme manœuvres ou dans les affaires, ils étaient ainsi privés de leur source de revenu. Ainsi, deux graves problèmes se posaient : d'une part, par crainte des Bengalis, les non-Bengalis restaient confinés dans leurs enclaves, privés de travail et de revenu, et d'autre part, les circonstances du moment empêchaient

/...

la libre circulation des petits commerçants et des colporteurs dont les régions de Mohammadpur et Mirpur dépendaient auparavant pour un grand nombre de marchandises. Des représentants de la Croix-Rouge se sont également rendus dans ces régions et dans d'autres régions de non-Bengalis. Ils ont confirmé l'impression que M. Winspeare s'était formée sur les difficultés existantes, mais selon eux, la situation était dans l'ensemble acceptable; ils n'ont constaté aucun signe de famine ou de malnutrition grave. Quelques cas supposés de maladies ayant été détectés dans une région, une campagne de vaccination a immédiatement été lancée.

16. En ce qui concerne M. Malik et d'autres hauts fonctionnaires du régime précédent, les autorités de Dacca ont donné l'assurance que ceux-ci étaient traités convenablement. Le fait a été confirmé par une visite effectuée par les délégués principaux du CICR et de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge pendant le séjour de M. Winspeare à Dacca. Ces fonctionnaires étaient consignés dans un cantonnement sous la garde des forces indiennes. Les autorités envisageaient favorablement le principe du rapatriement des fonctionnaires du régime précédent qui étaient eux-mêmes originaires du Pakistan occidental mais, en ce qui concerne les membres bengalis du Gouvernement du Pakistan oriental, leur position était différente. Les autorités de Dacca se proposaient de mettre sur pied, au niveau national et au niveau des subdivisions, des tribunaux qui seraient chargés de juger les "collaborateurs". Les autorités cherchaient à nommer à ces tribunaux des juges qui fussent des hommes éminents et acceptables sur le plan international. Il a été certifié qu'il n'y aurait pas de jugements sommaires et que la justice serait pleinement respectée.

17. De leur côté, les autorités de Dacca affirmaient qu'une solution humanitaire à la situation difficile des minorités de non-Bengalis ainsi qu'à d'autres problèmes était liée à certaines questions bien précises. La première, considérée comme revêtant une importance primordiale, concernait la libération du cheikh Mujibur Rahman. En tant que chef élu de la population. Celui-ci était considéré comme étant dans une position unique pour unir les habitants du pays et, grâce à son autorité personnelle, il pourrait contribuer à éviter de nouvelles mesures de représailles. Cependant, il ne s'agissait pas seulement de sa libération, mais aussi de son retour à Dacca le plus tôt possible. La deuxième question concernait les fonctionnaires bengalis employés par le Gouvernement pakistanais à Islamabad; d'une part, on avait besoin d'eux pour la nouvelle administration à Dacca et, d'autre part, on s'inquiétait de leur sort au Pakistan occidental. La troisième question avait trait au groupe minoritaire bengali au Pakistan occidental, groupe qui - selon les autorités de Dacca - représentait environ 400 000 personnes, vivant essentiellement dans la région de Karachi. En quatrième lieu, il y avait les autres Bengalis vivant à l'ouest, en particulier les étudiants. M. Winspeare a été expressément chargé de faire part de ces sujets d'inquiétude à Islamabad.

/...

18. Enfin, les autorités de Dacca ont appelé l'attention sur la situation qui régnait dans leur pays. On prévoyait que les réfugiés qui reviendraient bientôt de l'Inde, auxquels il fallait ajouter les nombreuses personnes déplacées dans le pays lui-même, porteraient à quelque 30 millions le total des personnes ayant besoin d'assistance. Une aide de sources bilatérales et multilatérales serait très appréciée. Cependant, les autorités tenaient très vivement à éviter que les secours ne soient distribués en tant que tels, ce qui risquait de donner un sentiment de dépendance à ceux qui les recevaient. Elles souhaitaient axer les efforts sur le relèvement et la reconstruction. Elles ont demandé à M. Winspeare de transmettre aux milieux intéressés leur espoir que les sources d'aide potentielle, dans le cadre et hors du cadre des Nations Unies, respecteraient leur souveraineté et offrirait une assistance en réponse à des demandes émanant de Dacca et par l'intermédiaire des autorités compétentes de Dacca. M. Winspeare a accepté de communiquer ces vues à ceux qui avaient compétence en la matière.

19. Le 3 janvier 1972, M. Winspeare est retourné de Dacca à Delhi, avant de poursuivre sur Islamabad. A Delhi, il s'est de nouveau entretenu avec M. D. P. Dhar, qui, au nom du Gouvernement indien, a souscrit aux éléments essentiels définis par les autorités de Dacca - en particulier l'importance vitale que représentait la libération du cheikh Mujibur Rahman.

20. M. Winspeare s'est ensuite rendu à Rawalpindi et à Islamabad, où il est resté du 5 au 10 janvier. Il s'y est entretenu avec le Président Bhutto, ainsi qu'avec le Ministre des affaires étrangères, M. Sultan Mohammed Khan, le Ministre de la défense, M. Ghiasuddin Ahmed et, sur sa demande, avec le Comité du Gouvernement pakistanaise chargé du rapatriement des prisonniers de guerre et des civils - comité mixte où sont représentées les forces armées et l'administration civile et qui est présidé par le Général de division Ehsan Malik. M. Winspeare s'est également entretenu avec des fonctionnaires des Nations Unies et des représentants de la Croix-Rouge internationale.

21. En réponse à des questions qui lui ont été posées, il a décrit lors de ces réunions la situation à Dacca vue sous l'angle humanitaire de sa mission. On lui a demandé en particulier des détails sur le sort des minorités de non-Bengalis vivant à Mohammadpur et à Mirpur. Il a décrit la situation telle qu'il l'avait vue. Le Gouvernement pakistanaise a publié par la suite, dans un communiqué de presse, un résumé des constatations de M. Winspeare afin de rassurer l'opinion publique.

22. Le 6 janvier, M. Winspeare a soulevé, lors d'une réunion avec les autorités d'Islandabad, les questions qui tenaient particulièrement à cœur aux autorités de Dacca. Il a souligné en particulier combien il était vital et urgent que le cheikh Mujibur Rahman revienne à Dacca. Il leur a ensuite fait part des autres sujets d'inquiétude des autorités de Dacca et a reçu du Gouvernement pakistanaise les assurances indiquées ci-après.

/...

23. La décision de libérer le cheikh Mujibur Rahman avait été prise, mais il restait encore au Président à décider du moment auquel cette décision serait exécutée. En ce qui concernait les fonctionnaires bengalis, il a été précisé qu'ils restaient au service du gouvernement et qu'ils n'avaient manifesté aucun désir de quitter Islamabad. Il a par ailleurs été indiqué qu'un certain nombre de Bengalis appartenant aux forces armées devaient être considérés comme faisant partie de la même catégorie. Le groupe minoritaire de Bengalis vivant à l'Ouest ne constituait pas une communauté distincte à proprement parler, contrairement aux minorités ethniques de l'Est, car ses membres étaient dispersés parmi d'autres groupes de population. Aucun incident majeur n'était survenu et le Gouvernement pakistanais a donné l'assurance qu'il avait adopté des mesures pour protéger la vie et les biens des Bengalis. M. Winspeare a été invité à s'entretenir librement avec les Bengalis et à se rendre compte lui-même des conditions. En ce qui concernait les étudiants et d'autres groupes, M. Winspeare a appris que des circulaires avaient été distribuées dans les écoles et les universités au Pakistan occidental afin de savoir le nom et le nombre de personnes venues de l'Est. Le gouvernement a proposé de prendre à sa charge leurs droits de scolarisation et d'autres dépenses jusqu'à ce que la situation redevienne normale.

24. Outre le problème des minorités vivant à l'Est, le Gouvernement pakistanais avait deux sujets de préoccupation. Tout d'abord, il souhaitait savoir si le Dr Malik et les 33 hauts fonctionnaires du régime précédent du Pakistan oriental étaient en vie et dans quelle situation ils se trouvaient. Le deuxième sujet de préoccupation concernait la situation des prisonniers de guerre. C'est essentiellement en pensant à eux que le Gouvernement pakistanais souhaitait vivement que des communications soient établies entre les camps de prisonniers de guerre et le Pakistan; il souhaitait également recevoir du commandement indien la liste de ces prisonniers; il espérait que des dispositions pourraient être prises dès que possible pour leur rapatriement et il demandait instamment en particulier le retour au plus tôt des malades et des blessés. Enfin, en ce qui concernait à la fois les prisonniers de guerre et les personnes civiles, le gouvernement souhaitait voir établir un service de recherche des disparus. Puisque, traditionnellement, toutes ces tâches relèvent de la Croix-Rouge, ce dont avait conscience le Gouvernement pakistanais, M. Winspeare a transmis toutes les demandes y relatives aux représentants de la Croix-Rouge à Islamabad et par la suite à Delhi. Il a reçu l'assurance que l'on prenait des dispositions pour répondre à ces demandes. A titre personnel, M. Winspeare s'est également entretenu avec quelques femmes de prisonniers de guerre qui avaient demandé à le voir.

/...

25. Dans les premières heures de la journée du 8 janvier, le cheikh Mujibur a été libéré sans condition et a quitté Rawalpindi pour Londres, avant de se rendre à Dacca. Avant que M. Winspeare ne quitte Rawalpindi, on lui a laissé entendre que les membres du Gouvernement pakistanais avaient approuvé en principe l'idée de reconnaître aux fonctionnaires et aux autres Bengalis le droit de se déplacer au cas où ils souhaiteraient quitter le Pakistan occidental. Il a été prié par les autorités pakistanaises d'exprimer à Delhi l'inquiétude que continuait de leur inspirer le sort des minorités de non-Bengalis vivant à l'Est, ainsi que l'espoir qu'elles avaient de voir adopter une attitude de conciliation à l'égard des problèmes intéressant les deux parties.
26. Le 11 janvier, M. Winspeare s'est entretenu à Delhi avec le Secrétaire aux affaires étrangères de l'Inde et lui a indiqué les questions qu'il avait été prié de communiquer. Il s'est également entretenu longuement avec le Commissaire du CICR chargé des activités de la Croix-Rouge dans le sous-continent et avec d'autres représentants de la Croix-Rouge. Il a répété à leur intention quels étaient les sujets d'inquiétude et les voeux des autorités pakistanaises.
27. Avant de se rendre à New York pour rendre compte de sa mission au Secrétaire général, M. Winspeare s'est entretenu à Genève avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, des hauts fonctionnaires du Comité international de la Croix-Rouge et le Secrétaire général de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. Il leur a communiqué, pour information, les résultats de sa mission intéressant leurs domaines respectifs de compétence et d'activité. Le 14 janvier, il a reçu du Gouvernement pakistanais une nouvelle demande, identique à celle qui avait été communiquée au Secrétaire général par le représentant permanent du Pakistan à New York, demandant de l'aide pour apporter des secours à 2 millions de ressortissants pakistanais devenus sans abri par suite des activités militaires récentes, en particulier dans les régions frontalières du Sind et du Pendjab, au Pakistan occidental. Le représentant permanent du Pakistan à Genève a été prié de fournir des détails sur le volume de l'aide requise. Cet appel a également été communiqué aux autorités directement intéressées de la Croix-Rouge afin qu'elles puissent évaluer sur place les besoins, et il est actuellement communiqué aux organismes intéressés des Nations Unies.
28. A Delhi, Dacca et Islamabad, M. Winspeare a reçu l'entièvre coopération des fonctionnaires à tous les niveaux et, d'une manière générale, la nature et la portée de sa mission ont été bien comprises. Si les autorités compétentes n'avaient pas été disposées à faire appel aux bons offices du représentant spécial du Secrétaire général pour résoudre les problèmes humanitaires, cette mission aurait été vaine. Ce dispositif des bons offices, créé en application de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité, pourrait de nouveau être mis à la disposition des gouvernements et des autorités directement intéressées, au cas où ils le désireraient.

* * *

/...

29. Je tiens à exprimer à ces gouvernements et à ces autorités mes remerciements pour la coopération qu'ils ont offerte à M. Winspeare. Je voudrais également remercier tous les fonctionnaires des organismes des Nations Unies, les représentants de la Croix-Rouge et tous ceux qui, nombreux, l'ont aidé dans sa mission.

30. Enfin, je tiens à exprimer ma satisfaction et mes remerciements pour la manière objective, avisée et efficace dont M. Winspeare s'est acquitté de la tâche importante et délicate qui lui a été confiée. Je me tiendrais bien entendu au courant des divers problèmes humanitaires touchant sa mission et je prendrai de nouvelles mesures si cela s'avère nécessaire pour appliquer les dispositions pertinentes de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité.

